

COMMUNE DE GLISY
8, RUE NEUVE
80440 GLISY

COMMUNE DE GLISY

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

CONVOCAATION du 18 septembre 2019

COMPTE-RENDU AFFICHE le 02 octobre 2019

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES REPRESENTES : 2
MEMBRES DELIBERANTS : 14

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Guy PENAUD**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : M. Guy PENAUD, Mme Roselyne HEMART, M. Laurent DOMINGUES, Mme Sylvie PRUVOT M. Patrick BEAUGRAND, Mme Lucrèce PINI. Mme Elisabeth CARON, M. Marc-Antoine LEFEBVRE, M. Charles SONRIER Mme Anne-Sophie MINGOT (arrivée à 20h11), Mme Brigitte WANNEPAIN, M. Franck ANGOT.

ETAIENT ABSENTS: Mme Amélie COUTURIER, excusée qui donne pouvoir à Monsieur Guy PENAUD, Maire, M. Jean-Paul BILLIG, excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Patrick BEAUGRAND.

M.LEFEBVRE Marc-Antoine a été élu **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) : AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réviser le règlement local de publicité. Pour ce faire, il convient de s'attacher les services d'un bureau d'études qui conduira la procédure dans le strict respect des Codes de l'urbanisme et de l'Environnement, tant du point de vue technique et juridique.

Il devra prendre en compte les objectifs définis précédemment et respecter les modalités de concertation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation restreinte auprès de trois bureaux d'études techniques afin de s'attacher les services d'une maîtrise d'œuvre, sachant qu'il s'agira d'une mission complète jusqu'à la rédaction du nouveau règlement local de publicité. Le dossier présenté par chaque candidat devra présenter une liste d'expériences de même nature, la composition de l'équipe technique, en particulier le CV des personnes qui seront chargées du dossier de notre Commune, le pourcentage forfaitaire de rémunération, sa décomposition par phase du projet.

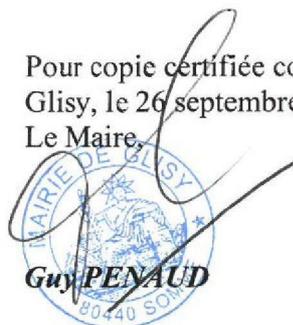
Il appartiendra à la Commission d'appel d'offres d'étudier les propositions reçues et d'en retenir la meilleure avant de proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ↳ **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- ↳ **autoriser le lancement d'une consultation restreinte en vue de rechercher le Bureau d'Etudes Techniques qui sera chargé de la mission complète de maîtrise d'œuvre**
- ↳ **charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération**

Pour copie certifiée conforme,
Glisy, le 26 septembre 2019
Le Maire,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : GLISY

Utilisateur : PASTELL glisy.actes

Paramètre de la transaction :

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DEL_250919_058 |
| Date de la décision: | 2019-09-26 00:00:00+02 |
| Objet: | Révision du règlement local de publicité (RLP): autorisation de lancer une consultation pour le choix d'une maîtrise d'oeuvre |
| Documents papiers complémentaires: | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 1.6 - Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre |
| Identifiant unique: | 080-218003648-20190926-DEL_250919_058-DE |
| URL d'archivage: | Non définie |
| Notification: | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 080-218003648-20190926-DEL_250919_058-DE-1-1_0.xml | text/xml | 955 |
| <i>nom de original:</i> | | |
| DEL_25092019_058.pdf | application/pdf | 128442 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_DE-080-218003648-20190926-DEL_250919_058-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 128442 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| En attente d'etre postee | 26 septembre 2019 à 10h24min38s | Dépôt dans un état d'attente |
| Posté | 26 septembre 2019 à 10h24min41s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Aurélie CHOTARD |
| En attente de transmission | 26 septembre 2019 à 10h24min42s | |
| Transmis | 26 septembre 2019 à 10h24min44s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 26 septembre 2019 à 10h26min29s | Reçu par le MI le 2019-09-26 |